

Laisser sa marque dans la société...



Lucille Teasdale

Lucille Teasdale Corfi -
Bibliothèque et Archives nationales du Canada.

Et vous ?

Que laisserez-vous ?

nous a laissé sa passion pour la médecine.

Donner en harmonie avec son entourage.

C'est souvent notre expérience de vie ou un événement très significatif qui nous fait prendre conscience de la valeur de la vie. L'idée nous vient alors de partager ce que nous avons. Mais comment assurer, de notre vivant, le bien-être de nos proches et le soutien à un organisme dont la cause qu'il défend a changé notre vie ?

Le don planifié est une solution à laquelle nous ne pensons pas automatiquement. Nous croyons qu'il faut être riche ou sans héritiers. Pourtant, il y en a souvent assez pour ses proches et son organisme préféré. Ce geste peut devenir une pratique familiale, un acte qui se perpétue de génération en génération, signe d'un changement culturel, d'un espoir pour les générations futures.

Vous seriez surpris d'entendre un conseiller financier vous expliquer les avantages fiscaux reliés aux différentes formes de dons planifiés : don testamentaire, don au moyen de l'assurance vie, don de valeurs mobilières, rente ou fiducie de bienfaisance. Vous choisissez votre façon de soutenir une cause en fonction de votre situation et selon vos convictions tout en allégeant le fardeau fiscal de votre succession. Les organismes de charité peuvent aussi vous éclairer dans le vaste choix de dons planifiés qui s'offre à vous.

Informez-vous sur les différentes formes de dons planifiés et consultez la liste des organismes partenaires :
unheritage.org/trouvez-un-organisme



UN HÉRITAGE À PARTAGER^{MD}
Québec

Un programme de la
CAGP • ACPDPTM
CANADIAN ASSOCIATION OF GIFT PLANNERS
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN DONNÉES PLANIFIÉES